

NOUVELLES DE L'A.E.P.U.

LUNDI 12 SEPTEMBRE 1994

N° 3

Sommaire :

Compte-rendu de l'assemblée générale du 04.06.1994

- Informations du président
- Rapport des commissions

Brèves sur les projets ministériels

- La commission Quenet
- Décisions ministérielles de la rentrée

N'oubliez pas :

Samedi 19 Novembre 9 h 30

Assemblée Générale

Bilan de la rentrée universitaire
Perspectives pour l'année à venir

Compte-rendu de l'assemblée générale du 4 juin 1994

35 présents ; universités représentées: Aix, Besançon, Caen, Chambéry, Lille, Nantes, Paris 5, Paris 7, Paris 8, Paris 10, Paris 13, Paris ENS/INSERM, Poitiers, Reims, Toulouse, Tours.

Ordre du jour :

- information de la parution de 2 textes au J.O. concernant les psychologues de la fonction publique hospitalière,
- rencontre prévue avec le syndicat national des psychologues,
- le groupe d'audit de la DESUP,
- le rapport de la mission Quenet,
- commission IUFM,
- commission pédagogique,
- commission éthique,
- commission recherche,
- section de psychologie clinique et psychopathologie.

Le président ouvre la séance en donnant plusieurs informations:

1.1. Publication au J.O. du 28 avril 1994 du "Décret n° 94-331 du 22 avril 1994 modifiant le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière" et de l'"Arrêté du 22 avril 1994 relatif aux titres exigés pour l'accès aux concours sur titres de psychologue de la fonction publique hospitalière". En annexe de l'arrêté figure la liste des diplômes et certificats d'études supérieures exigés pour l'accès aux concours lorsque les candidats ne sont pas titulaires de l'un des diplômes d'études supérieures spécialisés en psychologie.

1.2. Le Syndicat National des Psychologues souhaite rencontrer l'AEPU suite à notre invitation à participer à la table-ronde de la foire aux TD. Une réunion est prévue le samedi 11 juin. J.-M. Fabre, J.-D. Bagot et J.-P. Pétard recevront les représentants du S.N.P. rue Serpente.

1.3. Groupe d'audit. Rappelons que ce groupe a été constitué par C. Lévy-Leboyer, consultante auprès de la DESUP. Il comprend J. Beaudichon (vice-présidente université Paris 5), D. Engelhart (présidente de la conférence des directeurs), J.-M. Fabre (président de l'AEPU), J.-M. Monteil (président de l'université de Clermont-Ferrand), D. Widlocher (psychologie clinique) et V. Rogard (pour le suivi du groupe).

Il y a eu 3 réunions et plusieurs documents sont cités, notamment un rapport Monteil sur la recherche et une enquête Widlocher sur la psychologie clinique. Ces documents n'ont cependant pas été diffusés.

M. Chiva : le travail de recensement des équipes de recherche a été fait de façon très critiquable, beaucoup trop restrictifs. Il faut être vigilant sur ce point.

M. Carlier : C'est un problème de critère, ils sont trop limités. Il y aurait des bons et de mauvais labels.

Le président est chargé d'intervenir pour signaler la position de l'association à ce sujet. C. Guillevic appelle la commission recherche à manifester son existence et son activité en utilisant notamment l'annuaire qui fait précisément apparaître les activités de recherche.

Le président reprend l'exposé des problèmes soulignés par le groupe d'audit.

Dans un "état des lieux" le projet de rapport souligne l'augmentation des effectifs étudiants en 1er et en 2e cycle, le recrutement des DESS qui est plus sélectif que celui des DEA, le recrutement souvent fermé des DESS qui amène à un recrutement local plus que national, les DESS qui délivrent des titres équivalents mais avec des formations et des contenus très différents et dont la lisibilité par les étudiants est difficile. Enfin le projet de rapport souligne que certains DESS n'ont aucune relation avec des équipes de recherche.

Plusieurs interventions sont faites sur les DESS à propos de leur orientation, de leur spécificité, de leur caractère local ou national.

M. Chiva : C'est un peu contradictoire avec les objectifs des DESS qui privilégient le recours à des professionnels. Par ailleurs il existe une tendance au malthusianisme pour les intitulés de DESS alors que se créent de nouvelles branches d'activités professionnelles. Il conviendrait donc de ne pas limiter les titres mais d'avoir recours plutôt à une limitation sur la base de mots-clé.

C. Guillevic : le critère du DESS n'est pas la recherche mais l'insertion professionnelle. Bien sûr l'articulation à la recherche est nécessaire mais les étudiants de DESS ont fait une maîtrise qui assure une préparation à la recherche.

J.-M. Petot : le DESS est l'aboutissement normal du 2e cycle. Il n'y a donc pas à rougir de privilégier nos étudiants.

B. Gaffié : il faut réfléchir à la mise en place d'un quota minimum à réserver à des étudiants venant d'autres universités en sachant qu'il y aura des effets négatifs si ces quotas ne sont pas pratiqués par toutes les universités.

M. Carlier : si les DESS avaient un recrutement uniquement local il faudrait fermer certaines formations. Donc les DESS doivent avoir un minimum d'ouverture.

J.-D. Bagot : l'étude menée par la commission pédagogique fait apparaître que le nombre de places théoriquement offert par toutes les formations de 3e cycle en psychologie équivaut en ce moment aux effectifs diplômés de maîtrise.

Le président : la campagne ministérielle d'habilitation de DEA 1995 qualifie le DEA de "diplôme de fin d'études supérieures".

M. Chiva : les DEA de psychologie sont reconnus comme diplômes professionnels, donc 1) les critères de réussite au DEA doivent combiner des critères relatifs à une poursuite vers la thèse et des critères relatifs à une insertion professionnelle pour ceux qui ne poursuivent pas vers la thèse, 2) pour les étudiants qui font le doctorat (4 ans), il n'y a pas de soutien financier (allocation de recherche), 3) le stage professionnel de DEA doit pouvoir inclure un stage dans un laboratoire de recherche.

H. Stultzman : il y a dans cette conception du DEA comme "diplôme de fin d'études supérieures" une remise en question de la politique de la DRED qui distinguait le DESS comme formation professionnelle en 1 an, du DEA comme propédeutique à une thèse en 4 ans. Cette distinction doit être maintenue très fermement.

M. Chiva : nos positions sur le DESS doivent être portées à la connaissance du groupe d'audit. Quant aux textes sur les DEA, ils sont d'origine ministérielle et il faut attendre qu'ils arrivent.

H. Stutzman propose que soit soumise au vote de l'A.G. la motion suivante:

L'assemblée générale de l'AEPU réunie le 4 juin 1994 ayant pris connaissance de la note d'orientation du groupe d'audit :

- 1) souhaite que soit fermement maintenue la distinction entre le DESS, diplôme de formation professionnelle en 1 an et le DEA, première année d'une formation à la recherche par la recherche et suivi de la préparation d'une thèse dans la formation doctorale,
- 2) souhaite que l'accession des étudiants, titulaires du DEA, au titre de psychologue, dans les conditions réglementaires actuelles, soit maintenue pour répondre à des situations individuelles particulières.

La motion soumise au vote est adoptée à l'unanimité.

1.4. Le rapport de la mission Quenet sur la condition des personnels enseignants (présenté par le ministre Fillon à la conférence des présidents d'université le 19 mai) fait des recommandations sur le recrutement, la carrière, les instances et les méthodes d'évaluation, les autres catégories d'enseignants.

Il existe un réel danger que la fonction d'A.T.E.R. disparaisse.

C. Guillevic va rédiger une synthèse qui paraîtra dans la lettre de l'AEPU.

J.-M. Petot : l'AEPU doit réagir immédiatement pour que soient maintenus les A.T.E.R. avec les caractéristiques suivantes: 1) la fonction d'A.T.E.R. comme préparation à l'enseignement supérieur pour ceux qui sont en fin de thèse, 2) la rémunération doit être sous forme de salaire et non de rémunération horaire.

Le président aborde les recommandations faites sur le recrutement des enseignants chercheurs. La qualification serait supprimée. Le système proposé fonctionnerait en trois étapes.

- 1) la CSE sélectionne 5 candidats au plus,
- 2) validation par le CNU,
- 3) choix par la CSE.

Plusieurs interventions dont celles de M.-H. Lavallard, H. Stultzman, J.-M. Petot, J.-D. Bagot soulignent 1) la nécessité de discuter l'ensemble du rapport de la mission Quenet, 2) le danger d'une période de vacances propice à l'adoption de textes, 3) l'incitation qu'offre un tel rapport à ce qu'un ministère adopte des mesures financièrement favorables et 4) bien que l'AEPU n'ait pas été en mesure de donner une publicité à ce rapport, ce qui est regrettable, une réaction de notre association est nécessaire.

C. Guillevic et le président répondent que le rôle de l'AEPU étant en priorité de favoriser l'information des collègues en vue de l'élaboration et de la défense de positions communes, nous joindrons, en annexe au compte-rendu de l'AG, les recommandations du rapport. Pour l'instant, aucune réaction de l'association n'est décidée, dans l'attente des projets du ministère. Les propositions de la commission méritent de notre part une analyse de fond.

2. Travaux des commissions

2.1 Commission IUFM

M.-H. Lavallard, responsable de cette commission, présente une analyse de la relation entre les UFR de psychologie et les IUFM. (On trouvera ci-dessous le rapport in-extenso). M.-H. Lavallard expose la situation actuelle créée par la transformation des Ecoles Normales en IUFM et développe les lignes d'une réflexion sur: la préparation à l'entrée à l'IUFM, l'enseignement de psychologie dans ces établissements. Pour terminer elle présente de façon détaillée les informations qui doivent être collectées. M.-H. Lavallard nous appelle à collaborer activement à ce travail et souhaite que la commission IUFM s'élargisse pour développer et poursuivre le travail entamé.

2.2 Commission pédagogique

J.-D. Bagot, responsable de la commission pédagogique fait le bilan de la 3e foire aux TD/TP qui s'est tenue à Paris 8. La participation est en augmentation par rapport aux deux manifestations précédentes: stands plus nombreux, diversité des disciplines, 18 universités participantes. La table-ronde, consacrée aux finalités professionnelles des études de psychologie, réunissait Jean-Pierre Rossi, Yves Gérin (SNP) et Jean-Didier Bagot et Dominique Weil qui présentaient le travail réalisé par la commission pédagogique. J.-D. Bagot expose les principaux problèmes posés au cours de cette table-ronde et les activités à venir de la commission pédagogique. (applaudissements). On trouvera ci-après le rapport présenté par le responsable de la commission. Signalons enfin que l'étude réalisée par la commission pédagogique se présente sous forme d'un petit fascicule intitulé "Panorama national des formations de troisième cycle en psychologie". Distribué à tous les membres présent à l'AG, il est disponible pour la somme de 30 F au siège de notre association.

2.3 Commission éthique

J.-M. Petot et M. Carlier rapportent que le vote du Sénat a eu lieu sans qu'il y ait eu quelque changement que ce soit par rapport à la loi Huriet. Selon Caverni la démarche doit maintenant consister à aller voir les députés, ce qu'il fera au nom de la SFP. Le texte va revenir au Sénat et nous risquons fort une mainmise de toute la recherche sous la coupe des médecins.

J.-M. Fabre fait état d'un échange récent avec Caverni, selon lequel serait reconnue la spécificité de la recherche relativement à des comportements qui échappent complètement à la médecine. Par ailleurs on accepte que pour certaines recherches on n'ait pas besoin du "consentement totalement éclairé".

Selon J.-M. Petot l'avis du Comité National d'Ethique nous est favorable. Il faut attendre les votes des assemblées pour repartir sur la base de l'avis du C.N.E. si les conditions nous sont trop défavorables.

2.4 Commission recherche

Elle se réunit à la suite de cette AG.

2.5 Section clinique et psychopathologie

T. Maillefaut nous informe que la réunion doit avoir lieu ce jour à 14h.30. Le renouvellement du bureau figure à l'ordre du jour. Les trois sortants ne se représentent pas. Il souhaite au nom de la section qu'un membre de son bureau soit associé au bureau de l'AEPU.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

(compte-rendu rédigé par le secrétaire J.-P. Pétard)

Rapport de la Commission IUFM : Les UFR de psychologie et les IUFM

1. Cadre général.

1-1 La substitution des IUFM aux Ecoles Normales a entraîné:

- le remplacement d'un recrutement sur DEUG, où les procédures d'orientation et les ouvertures pluridisciplinaires offrent d'assez larges possibilités d'aménagement du cursus, par un recrutement sur licence, niveau auquel la spécialisation en psychologie est accomplie.
- le remplacement d'un concours d'entrée "classique", auquel nous préparions en collaboration avec les professeurs d'E.N., par une sélection à l'entrée sur dossier, suivie d'une année de préparation au concours, que nous maîtrisons mal, le plus souvent.
- la création d'un "tronc commun" (= commun à tous les futurs enseignants, du primaire comme du secondaire), dont le contenu est parfois problématique.

1-2 L'évolution récente fait apparaître:

- l'extrême diversité des politiques suivies par les directeurs d'IUFM, quant aux critères de sélection à l'entrée, d'une part, et quant à l'organisation de la formation en IUFM, d'autre part.
- l'augmentation forte du nombre de candidats, entraînant une charge qui devient considérable dans nos UFR et une sélection beaucoup plus sévère à l'entrée en IUFM - suivie souvent de l'inscription en maîtrise des collés au concours.

Il est donc nécessaire que l'AEPU approfondisse sa réflexion sur les rapports de nos UFR et des IUFM. On distinguera 3 points :

2. La préparation à l'entrée à l'IUFM

2-1 La psychologie n'est concernée que par les futurs professeurs d'école.

2-2 Le report du recrutement après la licence rend souhaitable la création d'une option IUFM en licence, corrélativement à une diminution (ou suppression ?) de la place de cette option en DEUG.

2-3 La licence de psychologie paraît mal aimée du Ministère et des directeurs d'IUFM; on lui préfère les licences de lettres ou de mathématiques, ce qui n'est peut-être pas très réaliste : hormis le cas de vocation affirmée pour l'enseignement élémentaire, quelle bonne raison ces étudiants auraient-ils de ne pas tenter le CAPES ?

2-4 Il y a pourtant des arguments en faveur de la licence de psychologie:

- la formation à une démarche expérimentale jointe à une étude des relations interpersonnelles et à une approche clinique ne constitue pas un mauvais profil pour un futur instituteur. La pluridisciplinarité inhérente aux études de psychologie (biologie, statistiques, options en sociologie, linguistique, philosophie, etc.) est un atout. Il faut faire connaître le contenu des études de psychologie, car elle est trop souvent confondue avec une "psycho-pédagogie" molle que nous sommes les premiers à récuser.
- la psychologie constitue une voie d'accès à l'enseignement supérieur pour des bacheliers, notamment techniques, qui ne peuvent guère envisager des études classiques qui constituent pourtant un recrutement très intéressant, leur choix de l'enseignement élémentaire étant souvent un choix "positif" - et non un choix par "défaut".

2.5 Propositions : Il faut informer les candidats sur leurs chances et celles de leurs concurrents, ne pas les attirer, les dissuader au contraire par une information précise et réaliste. Mais, quand ils s'inscrivent chez nous, il faut tout faire, et sans complexes, pour assurer leur succès. En particulier, il faudrait les aider à maintenir leurs acquis du lycée, en français et en mathématiques. Réfléchir à la mise en place d'enseignements optionnels, validés ou non.

3. L'enseignement en IUFM

Nous sommes concernés par le "tronc commun" notamment. Or nous sommes peu associés à l'organisation des études. Il faut améliorer les contacts avec les directeurs d'IUFM pour participer à la définition de la formation professionnelle et à la place que devrait y tenir la psychologie. Il serait souhaitable que l'un des postes de directeur d'études soit attribué à un psychologue qui siègerait aux conseils scientifique et pédagogique, là où ils existent, assurerait la coordination avec les UFR et favoriserait la mise en place d'une formation cohérente de haut niveau en psychologie appliquée à l'enseignement.

4. Collecte d'informations

L'AEPU doit rapidement rassembler une documentation permettant une meilleure information des collègues et des étudiants et la définition de quelques lignes directrices dans les relations entre les UFR et les IUFM. Cela suppose un renforcement de la commission, notamment par la participation à ses travaux des collègues responsables des questions d'IUFM. On souhaite vivement qu'ils se fassent connaître du bureau de l'AEPU, et qu'ils veuillent bien adresser dès maintenant à M.-H. Lavallard (28, rue Serpente, 75006 Paris, fax (1) 45-51-70-85) les informations ci-dessous :

- 1- un bref bilan des options préprofessionnalisées préparant à l'IUFM :
 - existent-elles en DEUG, en licence ?
 - comment sont-elles organisées ?
 - en collaboration ou non avec professeurs des ex Ecoles Normales ?
 - avec quel succès aux IUFM ?
 - motifs de satisfaction ? difficultés ?
 - et tous autres renseignements utiles...

- 2- les règlements d'accès aux IUFM de leur secteur, en précisant si ces règlements sont portés ou non à la connaissance des candidats, et par quels moyens.

- 3- toutes les informations possibles sur l'intégration - ou les limites de l'intégration - de la psychologie aux programmes des IUFM : aspects organisationnels (existence d'un directeur d'études psychologue - ou non-psychologue chargé de la psychologie, participation aux conseils de direction de l'IUFM ...) et aspects pédagogiques (enseignements obligatoires pour tous, pour certains étudiants seulement, optionnels, validés ou non - et si oui comment ?; programmes : principaux thèmes traités, nombre d'heures, etc.; enseignants : statutaires ? chargés de cours ? ...)

Nous les en remercions d'avance

(compte-rendu rédigé par M.-H. Lavallard)

Rapport de la Commission Pédagogique.

La 3ème Foire Nationale aux TD/TP, s'est tenue le 26 mars dernier. Elle s'est déroulée à l'Université Paris VIII-Saint Denis dans les locaux de notre collègue de psychophysiologie, Claude Perret, qui avait pris en charge l'organisation matérielle et financière. Nous profitons de l'occasion pour le remercier de son accueil et du travail accompli par son équipe et lui-même.

Cette journée a rassemblé une soixantaine de personnes (54 inscrits et une dizaine de non inscrits), dont beaucoup de jeunes collègues, appartenant à 18 universités. La matinée a été consacrée à la présentation et aux échanges concernant 19 TD/TP sur des thèmes diversifiés :

- 7 en psychologie générale et expérimentale
- 4 en psychologie génétique
- 3 en psychologie sociale
- 2 en psychologie différentielle
- 2 en psychologie clinique et pathologique
- 1 en psychophysiologie

On retiendra donc :

- 1- une augmentation sensible et régulière des participants à cette manifestation.
 - 20 personnes et 10 stands à la 1ère (Lyon);
 - 41 personnes et 14 présentations à la 2è (Clermont-Ferrand)
 - 54 à 60 personnes et 19 présentations à la 3è (Paris 8)
- 2- une diversité croissante des thèmes et des disciplines représentés.

Un catalogue rassemblant l'ensemble des présentations a été distribué aux participants à cette journée. Il en reste 5 exemplaires, disponibles au prix de 30 francs. Sur demande, Claude Perret se propose de refaire des tirages, toujours au prix de 30 F, et de préférence en groupant les commandes.

On a noté cette année une plus grande utilisation des matériels audio et vidéo, ainsi que des posters. En plus des classiques présentations de TD/TP ponctuels, quelques collègues ont présenté un programme plus complet d'enseignement semestriel ou annuel.

Si tout le monde a apprécié l'ambiance conviviale et sympathique, il faut reconnaître que la ponctualité n'a pas été la règle. La foule n'était là que vers 11h30. Les stands des exposants de matériel scientifique n'ont pas eu beaucoup de succès, à l'inverse des expositions et ventes de livres. A ce propos l'éditeur Dunod, présent à cette journée, mais avec peu d'exemplaires et sans bon de commande, maintient son offre de réduction de 50%, si on spécifie qu'on était présent lors de cette manifestation. Certains participants ont regretté le manque d'identification des thèmes et des stands, et suggèrent une utilisation plus systématique du poster qui améliore grandement l'attrait des collègues et les fonctions d'échange et de discussion. Le troc sur place a été un peu délaissé au profit de contacts pour des échanges ultérieurs.

L'après-midi a été consacrée à une table-ronde sur les finalités professionnelles des études de psychologie, ouverte par quatre interventions: présentation du panorama national des DESS et des DEA (Jean-Didier Bagot et Dominique Weil, au nom de la commission pédagogique), l'insertion professionnelle (Yves Gérin du Syndicat National des Psychologues), et réflexions sur la situation des 3^è cycles de psychologie (Jean-Pierre Rossi). Un document rassemblant les résultats du travail de la commission pédagogique est édité. Aujourd'hui, il est distribué gratuitement aux collègues présents à l'AG (un exemplaire par personne), les autres exemplaires étant vendus 30 francs. Ce document dresse, sous forme de tableaux, l'état actuel des formations de 3^e cycle en psychologie, complété par des analyses et commentaires qui reprennent les deux premières interventions de la table ronde (J-D Bagot et D. Weil)¹.

Les deux autres interventions ne figurent pas dans ce document, ni le débat, souvent animé, qui a suivi. En voici quelques échos. Parmi les nombreuses et intéressantes questions soulevées nous retiendrons :

1 - un étonnement quant à la diversité des horaires de formation de 3^e cycle. A ce propos il est rappelé (J-P Rossi) que le dossier d'habilitation doit prévoir un horaire minimal de 350 h d'enseignement théorique et de 200 h de stage. Il est suggéré que l'AEPU propose des recommandations d'horaires plancher et plafond.

2 - un manque de formation en matière de droit administratif et pénal, et de connaissance des institutions. Il est suggéré d'insérer ce type d'enseignement dans la formation, tout en rappelant que la spécificité universitaire n'est pas forcément celle d'une formation immédiatement utilitaire. Les dangers d'une formation trop ancrée sur les seuls problèmes concrets, en particulier ceux liés à la crise économique, sont évoqués. Il est souligné que le problème de l'adéquation directe et immédiate au marché du travail est générale à toutes les formations, y compris celles d'ingénieur. Il est mentionné que notre discipline est actuellement très appréciée en matière de formation et qu'il existe des débouchés pour des diplômés de psychologie (à défaut de véritables débouchés en tant que psychologues, comme on pourrait le souhaiter).

3 - le regret que la psychométrie soit peu enseignée, que nos étudiants soient peu formés aux tests, et que cette spécificité échappe de plus en plus aux psychologues.

4 - l'idée intéressante de certaines universités (entre autres Toulouse et Lyon) qui ont entrepris un travail d'enquête important sur l'insertion professionnelle des titulaires de leurs DESS des années antérieures. Des documents existent et sont très instructifs quant à la réalité du marché du travail pour les diplômés de psychologie. Ajoutons que, comme l'a souligné J-P Rossi, l'évaluation des DESS se fait en termes de débouchés. Il est suggéré que l'AEPU mette en place un groupe de réflexion sur cette question. Certains collègues sont déjà favorables pour y participer (Robert Martin de Lyon et Anne-Marie Fontaine de Paris X).

¹Quelques corrections à ce document depuis l'AG :

1) Ajouter le DESS suivant :

DESS de psychologie clinique et pathologique
Université de Reims (cohabilitation avec Nancy)
Responsable Michel WAWRZYNIAK

2) Le DEA de psychologie d'Aix-en-Provence ne comportant pas d'options, la case "observations" correspondante (page 14) a été rayée.

Concernant l'aspect financier de cette manifestation, signalons que le budget a été de 13.300 francs, et que cette année il a été équilibré, selon les souhaits de notre trésorier. Encore une fois bravo et merci à Claude Perret.

Pour l'avenir, la périodicité de deux ans est maintenue. La date de février-avril (hors vacances de toute zone) ne suscite pas trop d'objections. Il faudra quand même s'harmoniser avec la commission recherche, dans la mesure où celle-ci organisera d'autres colloques, afin que ces deux manifestations n'aient pas lieu la même année universitaire. Actuellement il y a deux propositions pour la prochaine foire aux TD/TP: Bordeaux et Aix-en-Provence.

Pour terminer, quelques mots sur le fonctionnement de notre commission. Nous sommes actuellement 13 personnes dans cette commission, et nous serions ravis que d'autres viennent nous rejoindre². Plusieurs chantiers sont en cours (bien que la priorité ait été donné au panorama sur les 3^o cycles et à la foire aux TD/TP), comme le tutorat en 1^e cycle et la mise en place de la rénovation en 1^e et 2^e cycles, et peut être maintenant l'insertion professionnelle des diplômés de psychologie. Financièrement nous arrivons au bout du budget de 5 000 F que nous avait attribué le bureau de l'A.E.P.U. en janvier 1993. Cette somme a été utilisée pour des frais de tirages et photocopies, d'affranchissements et de communication en général (téléphone, télécopie), de disquettes, d'achats de documents (rapport Pithon) et, pour moitié, à soutenir les collègues de province dans leurs déplacements pour nos réunions. Au nom de la commission je fais une demande ce jour au bureau de l'A.E.P.U. pour un nouveau financement de 5000 F, utilisable si possible dès maintenant, et qui devrait nous permettre de fonctionner jusqu'en juin 1995.

(compte-rendu rédigé par J.-D. Bagot)

**PANORAMA NATIONAL DES
FORMATIONS DE TROISIEME CYCLE
EN PSYCHOLOGIE**

Ce document présente toutes les formations de troisième cycle en psychologie. Les DESS et DEA sont classés par université et par secteur de spécialité. Suivent des analyses portant sur la répartition géographique des formations, les places offertes, les conditions d'admission, les volumes horaires d'enseignement et de stage, etc.

Le document est disponible au prix de 30 F franco de port:

J.-D. Bagot - AEP
28, rue Serpente
75006 PARIS

² La prochaine réunion de la commission pédagogique aura lieu le samedi 17 septembre 1994, à 9h30, 28 rue Serpente 75006 Paris

Brèves sur les projets de réforme du Ministère

1 - La commission QUENET

A la demande du Ministre de l'Enseignement Supérieur le Recteur QUENET a présidé un groupe de travail qui a remis en Mai 1994 un rapport de 92 pages (plus les annexes) sur "la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur". Ce document qui a fait l'objet de nombreuses analyses (dans la presse quotidienne, syndicale) rassemble des informations et des propositions importantes que tous les collègues devraient consulter. Théoriquement le texte intégral a été envoyé à toutes les universités mais comme il comporte une série de propositions précises, nous vous les présentons ci-dessous.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET PRIORITES

I. LA PREPARATION DE LA THESE DE DOCTORAT ET DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES ET LA CONSTITUTION DU VIVIER

- 1- Autoriser une durée de trois à quatre années pour la thèse avec rémunération.
- 2- Permettre à tous les doctorants qui le souhaitent d'avoir une activité d'enseignement pendant la préparation de leur thèse.
- 3- Remplacer le système des monitorats et des ATER par des allocations d'enseignement s'ajoutant aux allocations de recherche et modulables chaque année. En confier la responsabilité aux universités et supprimer les C.I.E.S.
- 4- Etablir une procédure de détachement permettant aux jeunes agrégés de préparer une thèse à l'université dans des conditions statutaires satisfaisantes.
- 5- Augmenter le nombre des allocations dans les disciplines de sciences humaines et sociales.
- 6- Normaliser les conditions de délivrance de l'habilitation à diriger des recherches et la renforcer.

II. LE RECRUTEMENT, LA CARRIERE ET LES INSTANCES D'EVALUATION

A. LE RECRUTEMENT

- 7- Supprimer la qualification et mettre en place un nouveau mode de recrutement par concours avec trois étapes : proposition par l'instance locale, validation par le CNU, choix par l'instance locale.
- 8- Charger le C.N.E. d'évaluer les politiques de recrutement des établissements d'enseignement supérieur et en particulier la part des recrutements extérieurs pour leur prise en compte dans la négociation des contrats pluriannuels.

- 3- Mettre en place dans les disciplines des groupes I et II une procédure de recrutement interne unique, remplaçant l'agrégation interne et la voie longue, réservée aux candidats ayant dix ans d'ancienneté dans le corps de maîtres de conférences, et limitée au tiers des postes mis au concours d'agrégation
- 10- Etendre le concours d'agrégation d'enseignement supérieur aux disciplines pharmaceutiques, selon leur demande.
- 11- Etendre à l'ensemble des écoles d'ingénieurs le droit de veto dont disposent les directeurs d'écoles et instituts relevant de l'article 33

- 21- Réformer le mode de scrutin pour les élections au CNU et pour les commissions de spécialistes.
- 22 Réformer la composition des commissions de spécialistes et calculer la parité sur le nombre des professeurs

III. L'APPEL A D'AUTRES CATEGORIES D'ENSEIGNANTS

LA CARRIERE

- 12- Supprimer la prime pédagogique et la remplacer par des heures complémentaires pour activités pédagogiques spécifiques à la disposition de l'établissement
- 13- Abaisser progressivement à 25 % du total la part des promotions locales.
- 14- Gérer les promotions à la classe exceptionnelle des professeurs d'université entièrement au niveau national
- 15- Supprimer la voie d'avancement spécifique (voie III)
- 16- Créer une hors échelle B dans le grade de professeur de 2ème classe accessible à l'issue de 15 ans d'ancienneté dans le corps pour qu'un professeur d'université ne parte pas en retraite avec un indice inférieur à celui d'un professeur agrégé hors classe de l'enseignement secondaire
- 17- Accorder la plus grande liberté aux enseignants-chercheurs chargés du doctorat, en particulier les bénéficiaires de la prime doctorale. Laisser aux établissements le soin de gérer la répartition de leur service entre les cycles et l'octroi des dérogations pour heures complémentaires
- 18- Utiliser toutes les modalités permettant aux enseignants-chercheurs de se consacrer pleinement à la recherche pendant certaines périodes de leur activité
- 19- Utiliser à l'avenir dans les textes le terme "universitaire" à la place de celui d'enseignant-chercheur

- 23- Faciliter les mobilités réciproques entre les chercheurs et les enseignants-chercheurs.
- 24- Mettre en place un service d'agrégé doctorant pour les professeurs agrégés actuellement affectés dans les établissements d'enseignement supérieur
- 25- Permettre aux entreprises de mettre certains de leurs ingénieurs dans le cadre de leur contrat de travail, à disposition des établissements d'enseignement supérieur
- 26- Permettre aux établissements d'enseignement supérieur de recruter des contractuels de haut niveau comme cela est déjà pratiqué à l'université de Compiègne
- 27- Exiger l'habilitation à diriger des recherches pour tout recrutement des professionnels dans le corps des professeurs d'université.
- 28- Mettre en place un statut rénové d'enseignants de technologie qui remplaceraient les cadres ENSAM.

IV. PROPOSITIONS DE CREATION DE GROUPE DE TRAVAIL

LES INSTANCES ET LES METHODES D'EVALUATION

- 20- Supprimer le dédoublement des sections du CNU en commissions, ainsi que les commissions de groupe, du fait de l'abandon de la qualification.

- 29- Constituer un groupe de travail chargé d'étudier les méthodes d'évaluation de l'enseignement dispensé aux étudiants.
- 30- Mettre en place, rapidement avec le concours des universités un groupe de travail chargé de réfléchir à l'évolution du premier cycle

2 - Décisions Ministérielles de la rentrée.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a présenté, le 1/09/94, ses "orientations sur l'application" des propositions du rapport QUENET.

Celles-ci portent essentiellement sur les procédures de recrutement qui se feront sur la base des propositions exposées en point II, A (Recrutement) du rapport QUENET (Cf Supra).

Ceci implique une modification des instances et méthodes d'évaluation, s'inspirant des propositions du rapport QUENET (Cf point II C). Ces propositions devraient être soumises au CTP en janvier 95 pour être promulguées en Avril 1995.

Enfin le dernier point concerne les promotions. Comme précédemment une part sera maintenue au niveau local, seul le passage à la classe exceptionnelle des professeurs se ferait au niveau national.

Bien sur tout ceci n'est que projet puisque les instances de consultation devraient émettre un avis.

Je pense que lors de l'AG du 19/11/94, nous y verrons plus clair.

Chacun est saisi, en ces débuts d'année universitaire, par une foule de bonnes intentions.... et tenez pour ceux qui sont en panne j'en ai une à formuler : réglez (ou incitez ce qui ne l'ont pas encore fait) votre cotisation. Un chèque de 150 F à l'ordre de l'AEPU peut-être envoyé à l'adresse suivante :

Christian GUILLEVIC
35 bis Chemin du Loup
31100 Toulouse